



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

diplômes

Question écrite n° 124051

Texte de la question

M. Éric Diard attire l'attention de M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les conséquences que pourrait avoir la disparition du master 2 professionnel action gérontologique et ingénierie sociale (AGIS) de l'université de Provence. Ce diplôme forme des cadres de l'action et l'ingénierie sociales auprès des populations vieillissantes. Soutenu par son université de tutelle, le master AGIS a vu sa reconnaissance croître tant auprès des étudiants que des employeurs avec un taux d'insertion record de 70 % des diplômés dans les six mois et de 100 % avant un an. Malgré ces constatations, la direction générale de l'enseignement supérieur du ministère, après avoir suivi les recommandations de l'AERES, a rejeté le renouvellement de ce diplôme. Les étudiants, les enseignants et les diplômés de ce master contestent les motivations de cet avis défavorable et regrettent que l'AERES n'ait pas compris que le master s'inscrit dans la réforme des universités. Cette formation est en effet intégrée dans la vie professionnelle et en adéquation avec les politiques publiques de la vieillesse et du handicap, et elle est bâtie sur le mode de l'alternance depuis dix-huit ans. En outre, cette formation s'autofinance totalement grâce à la formation continue et aux taxes d'apprentissage. Aussi, il souhaite connaître l'avis du Gouvernement à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Éric Diard](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 124051

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 2011, page 12976

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)